

REGLEMENTATION GENERALE POUR L'HÉBERGEMENT D'ANIMAUX DE COMPAGNIE À ABBYS HOTEL

Règles générales de base régissant l'hébergement des clients accompagnés d'animaux domestiques à l'Hôtel ABBYS afin de rendre leur séjour le plus agréable possible tout en respectant le confort des autres clients se logeant à l'hôtel.

Nous acceptons un seul animal de compagnie par chambre. Seuls les chats et les chiens sont admis ; tout autre animal domestique est formellement interdit.

Chaque animal domestique ne devant pas peser plus de 7Kg.

Nous facturons 3 € par jour et par chambre dans laquelle séjourne l'animal domestique,

Le propriétaire de l'animal devra impérativement le maintenir dans des conditions d'hygiène et sanitaires appropriées,

Le propriétaire est responsable des dommages causés par son animal de compagnie, que ce soit auprès des personnes ou du mobilier,

L'Hôtel ABBYS se réserve le droit de ne pas accepter les animaux de compagnie dérangeant les autres clients ou ayant un comportement inapproprié pendant le séjour,

Le propriétaire doit être responsable à tout moment de son animal de compagnie ainsi que de son comportement.

Le propriétaire devra toutefois le tenir en laisse dans les parties communes de l'établissement,

Votre animal de compagnie ne pourra à aucun moment rester seul dans la chambre, afin d'éviter tout aboiement ou pleur pouvant occasionner des désagréments aux autres clients qui y séjournent, ainsi que tout dégât au mobilier de la chambre.

LA DIRECTION